

## FICHE METIER PAR SERVICE NEUROPSYCHOLOGUE

Service : **CENTRE PLATI**  
**Pôle Médico-Psychologique pour enfants et adolescents**

### 1. DEFINITION METIER

---

Le neuropsychologue évalue, à partir d'entretiens cliniques et de bilans neuropsychologiques standardisés, le fonctionnement cognitif, émotionnel et comportemental de l'enfant ou de l'adolescent dans le cadre d'un trouble du développement, de l'apprentissage, ou de difficultés psychiques.

Il intervient en articulation avec l'équipe pluridisciplinaire pour contribuer à l'élaboration diagnostique, à l'orientation thérapeutique et à l'adaptation des prises en charge. Son rôle s'inscrit dans une démarche de soin globale et coordonnée avec les familles, les établissements scolaires et les partenaires médico-sociaux.

### 2. MISSION GENERALE

---

- **Évaluation neuropsychologique :**
  - Réaliser des **bilan neuropsychologiques complets** pour évaluer les fonctions cognitives (mémoire, attention, langage, raisonnement, etc.), les fonctions exécutives, ainsi que les capacités émotionnelles et comportementales.
  - Utiliser des outils standardisés de **tests psychométriques** et d'évaluation cognitive adaptés aux âges et aux pathologies des patients.
  - **Analyser les résultats** des tests et rédiger des rapports détaillés à destination des équipes soignantes et des familles.
  - Participer à l'élaboration de **diagnostics neuropsychologiques** (troubles du spectre autistique, troubles des apprentissages, TDAH, traumatismes cérébraux, etc.).
- **Suivi et prise en charge neuropsychologique :**
  - Accompagner les patients dans le cadre de **rééducations cognitives** : travail sur la mémoire, l'attention, les fonctions exécutives, la gestion émotionnelle et comportementale avec des outils de type TCC...
  - **Mise en place d'outils et stratégies d'adaptation** pour améliorer les capacités cognitives et favoriser l'autonomie du patient.
  - Participer à la définition du **projet de soin personnalisé** en collaboration avec le médecin référent et l'équipe pluridisciplinaire.

- **Collaboration pluridisciplinaire :**
  - Travailler en **collaboration étroite** avec les autres professionnels du service : médecins, psychologues, psychiatres, éducateurs, orthophonistes, etc.
  - Participer à des **réunions d'équipe** régulières pour la discussion de cas et l'évaluation de l'évolution des patients.
  - **Orientation vers des spécialistes** (neurologues, pédiatres, etc.) en fonction des besoins.
- **Accompagnement familial :**
  - Apporter un **soutien aux familles** pour expliquer les résultats des bilans, clarifier les enjeux neuropsychologiques et orienter vers des stratégies de gestion à domicile.
  - Participer à des **séances de guidance parentale** en lien avec l'équipe médico-psychologique.
- **Formation et veille scientifique :**
  - Assurer une **veille scientifique** sur les nouvelles approches en neuropsychologie.
  - Participer à des **formations continues** et à des **supervisions**.
  - Contribuer à des **journées de formation** ou des groupes de travail internes.

### 3. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

---

#### - Réglementation monégasque

- Loi n°1.454 du 30/10/2017 relative au consentement et à l'information en matière médicale.
- Ordonnance n.7.464 du 28/07/1982 portant statut du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée.
- Ordonnance Souveraine n° 8.378 du 26 novembre 2020 modifiant l'ordonnance Souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée.
- Ordonnance Souveraine n° 5.640 du 14 décembre 2015, portant création d'une Direction de l'Action Sanitaire.
- Arrêté Ministériel n°2011-73 du 16 février 2011 déterminant les actes professionnels pouvant être pratiqués par les auxiliaires médicaux.
- Arrêté ministériel n.86-620 du 10/11/1986 portant établissement du règlement intérieur du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié.
- Arrêté ministériel n°84-276 relatif aux conditions d'accès aux emplois du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié.

#### -Références CHPG

- Règles relatives à la gestion du temps de travail au CHPG - Personnels non médicaux, mai 2014.
- Convention définissant les modalités de participation du Centre Hospitalier Princesse Grace à l'exécution de la mission de service public assurée par certaines structures administratives étatiques du 04 janvier 2021.

#### 4. DIPLOMES ET/OU EXPERIENCES REQUISES

Master 2 Professionnel en Neuropsychologie  
Expérience en pédopsychiatrie et formation en TCC souhaités.  
Connaissance des cadres légaux (secret médical, droits de l'enfant)

#### 5. LIAISONS HIERARCHIQUES

Conformément à l'Article 3 de la Convention définissant les modalités de participation du Centre Hospitalier Princesse Grace à l'exécution de la mission de service public assurée par certaines structures administratives étatiques, il est placé sous autorité et la responsabilité hiérarchique du Chef de service lui-même placé sous la seule autorité du Directeur de l'Action Sanitaire, mais, sous cette réserve, demeure soumis aux dispositions statutaires dont relève son emploi, au CHPG.

LIAISONS HIÉRARCHIQUES	
MÉTIER	NOM
Directeur de l'Action Sanitaire	M. Alexandre BORDERO
Chef de service	Dr Marcelline RENAUD-YANG
Cadre de santé	Mme Farida MANTICA

#### 6. LIAISONS FONCTIONNELLES

- **Liaisons internes :**

L'ensemble de l'équipe médico-sociale du PMP

TABLEAU DES EMPLOIS		
MÉTIER	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	NOMBRE DE POSTES
Pédopsychiatres	100%	3
Cadre de Santé	100 %	1
Neuropsychologues	100%	4
Educateurs spécialisés	100%	1,5
Psychologues	100%	3,5
Orthophonistes	100%	4
Psychomotricienne	100%	1,9
Assistantes sociales	100%	1,5
Secrétaires	100%	3

- **Liaisons externes :**

- Médecins traitants, CHPG (équipe adolescents), HDJ Beausoleil
- Professionnels paramédicaux (Infirmiers, psychologue, orthophonistes...),
- Les Coordonnateurs des sociétés de services à la personne de la Principauté,

- Les structures Administratives étatiques
  - Le service social de la Mairie,
  - Unité Mobile de Psychiatrie et Psychologie Médicale « La Roseraie » (U.P.P.M.).
- DASO

## 7. PRESENTATION DU SERVICE

---

### 7.1 LE SERVICE ET LES PATIENTS PRIS EN CHARGE

Le Centre Plati est une structure médico-sociale étatique de la Direction de l'Action Sanitaire. C'est un centre des soins ambulatoires spécialisés en pédopsychiatrie et est destiné aux enfants et adolescents (jusque 18 ans), résidents et/ou scolarisés à Monaco.

La file active en 2024 était de 654.

L'offre de soins :

Le pôle médico psychologique dispose d'équipes spécialisées :

- Centre de diagnostic des troubles des apprentissages de niveau 2 (situations complexes et comorbides).
- Diagnostic et prise en charges spécialisée des Troubles du Spectre Autistique.
- Guidance parentale proposant des programmes de psychoéducation adaptés au profil psychologique de l'enfant.
- Une équipe spécialisée dans la prise en charge du refus scolaire anxieux et des troubles anxieux est en projet

L'accès au centre se fait uniquement sur orientation d'un professionnel de santé, qui aura déjà effectué une première évaluation de la situation.

## 8. HORAIRES

---

Quotité de travail : 100%

Horaires de travail sur la base hebdomadaire de 37h30

La présence horaire s'adapte à la charge de travail sur la base des règles relatives à la Gestion du Temps de Travail (GTT) au CHPG.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des nécessités de service.

Le planning de présence est transmis au mois échu au gestionnaire des temps de travail à la D.R.H. du C.H.P.G. ainsi que les bons de congés validés par la hiérarchie.

Les congés annuels seront pris sur l'année civile en tenant compte de la continuité du service.

Temps de travail	100%	Positionnement Horaires	
Activité	jour	Début	Fin
Organisation du Planning	Roulement administratif	08h30	17h30
Durée quotidienne	07h30		

## 9. CONTRAINTES DU POSTE

---

- Tout ou partie des congés annuels doivent être pris pendant périodes de fermeture du service et lors des vacances scolaires monégasques, dans le respect des obligations des droits auxquels peut prétendre l'agent.
- Repas sur place.
- Pas de port d'uniforme, mais une tenue civile correcte est exigée.

## 10. COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES

---

### 11.1 COMPETENCES CLINIQUES ET TECHNIQUES

- Évaluations neuropsychologiques complètes (WISC-V, NEPSY-II, TEA-Ch, TAP, etc.)
- Analyse du fonctionnement cognitif : attention, mémoire, langage, fonctions exécutives
- Repérage des troubles : TSA, TDAH, troubles dys, anxiété, troubles du comportement, etc.
- Rédaction de bilans neuropsychologiques structurés et compréhensibles pour divers publics
- Maîtrise des outils TCC
- Participation aux projets de soins individualisés
- Orientation et recommandations vers les dispositifs adaptés (MDPH, SESSAD, hôpital de jour...)

### 11.2 CONNAISSANCES SPECIFIQUES

- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- Neurodéveloppement et développement affectivo-cognitif
- Comorbidités psychiatriques et neurodéveloppementales
- Fonctionnement institutionnel (CMP, secteur public, coordination médico-sociale)
- Recommandations HAS, classifications DSM-5 et CIM

### 11.3 COMPETENCES RELATIONNELLES

- Sens de l'écoute, patience et empathie
- Communication adaptée à l'enfant et à la famille
- Travail en équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, éducateurs, etc.)
- Capacité à expliquer les bilans de manière claire et bienveillante
- Sens de l'observation et posture clinique adaptée à des situations complexes

### 11.4 QUALITES PERSONNELLES RECHERCHEES

- Rigueur scientifique
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité d'adaptation
- Discrétion professionnelle
- Engagement dans une démarche éthique et de bientraitance